



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Une assemblée convaincue

L'assemblée municipale de lundi a suivi en tous points les propositions qui lui étaient faites par le Conseil municipal, approuvant unanimement les comptes 2017 et les attributions y relatives, l'achat d'un nouvel engin pour les sapeurs-pompiers et la rénovation de l'école des Prés-de-Cortébert.

40 ayants droit, très exactement, ont fréquenté cette assemblée présidée par Jean-Francis Renggli et qui a commencé par approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 16 avril dernier.

Comptes très positifs

C'est à Marc Moser qu'il revenait de présenter les comptes 2017, dont nous avons déjà abondamment parlé dans ces colonnes. On précisera simplement qu'il rappelait l'excédent de produits final, d'environ 1,73 million de francs, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de l'ordre de 54 000 francs.

Le conseiller municipal en charges des finances citait les principaux investissements de l'exercice (141 000 francs pour la mensuration officielle, sur un total de quelque 340 000 francs), avant de faire le tour des divers groupes et des comptes autofinancés. Il précisait bien sûr que la bonne surprise est venue des impôts sur le bénéfice des personnes morales (1,87 millions de plus que prévu), ces recettes totalement imprévisibles et qui peuvent varier considérablement et très rapidement selon l'évolution de l'économie mondiale.

Excellent exercice

Qualifiant l'exercice 2017 d'excellent, Marc Moser présentait les attributions proposées, à savoir un million de francs au financement spécial relatif à la fluctuation de la fiscalité communale et 600 000 francs au financement spécial pour l'entretien ou la construction des bâtiments communaux rue Prés 5 et de la petite enfance.

C'est donc à l'unanimité que l'assemblée approuvait comptes et attributions, le conseiller municipal la remerciant de sa confiance et adressant sa gratitude à Vincent Viret, administrateur des finances, pour la qualité e son travail.

Sans discussion

C'est encore à Marc Moser qu'il revenait de présenter le crédit d'engagement de 465 000 francs demandé pour acquérir un nouveau tonne-pompe pour les sapeurs-pompiers La Suze, afin de remplacer un engin qui a pris de l'âge, dont le châssis est corrodé, la pompe capricieuse, la capacité insuffisante. Le camion qui sera acheté portera une citerne de 3000 litres d'eau notamment, un équipement englobant les nouvelles technologies, de la place supplémentaire pour le matériel et un moteur plus puissant. Il s'agira d'un Man, à quatre roues motrices, dont la commune de Sonceboz-Sombeval assumera 55,78 pour cent du coût, soit 259 000 francs.

Une nouvelle fois, sans la moindre question et à l'unanimité, l'assemblée a suivi la recommandation de l'exécutif.

Nécessité reconnue

Il en est allé de même pour le crédit d'engagement de 358 000 francs nécessaire à la rénovation de l'école des Prés-de-Cortébert, un objet présenté par le maire, René Rimaz, qui remplaçait Chantal Tschannen, en vacances. Il rappelait que cette école s'adresse aux écoliers de la 1H à la 11H, qu'elle est située au centre de 27 exploitations agricoles, à 1100 mètres, et qu'elle a été bâtie en 1982.

Le crédit servira à la réfection extérieure (toit et façades), à la pose de panneaux solaires en toiture et à des travaux intérieurs de peinture et de réfection de sols. Le plus gros poste, de 113 000 francs, est évidemment constitué par le toit, les façades et l'isolation étant devisées au total à 93 000 francs.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Demande pour la Flexi Card

Au chapitre des divers, une citoyenne demandait que le Conseil municipal étudie la possibilité d'ouvrir l'École à journée continue durant une partie des vacances scolaires, en arguant que le canton semble prêt à subventionner un tel élargissement de ce service.

Une autre citoyenne proposait que l'exécutif pense à réintroduire la vente de cartes journalières CFF (Flexi Card). Et d'estimer que la commune peut se permettre le luxe de proposer ce service apprécié à sa population, même s'il n'est pas rentable.

René Rimaz, maire clôturait cette assemblée en adressant à la population ses meilleurs vœux de bel été et de vacances agréables. | cm

Une surprise désagréable

La conseillère municipale Chantal Vaucher annonçait à l'assemblée une nouvelle plutôt surprenante : le Conseil municipal a été informé, par Jean-Pierre Gerber et son entreprise Deco-Architecture, que cette dernière se retire complètement du projet de construction du nouveau bâtiment pour l'école enfantine. Le Conseil municipal a d'ores et déjà fixé une séance à ce sujet, durant laquelle il étudiera les meilleures pistes pour poursuivre ce projet accepté rappelons-le en assemblée municipale de décembre dernier.